

anti-cour et, latéralement, le portique, au rez-de-chaussée et au premier étage, lequel sert à relier les ailes perpendiculaires et à donner accès dans les tribunes. Tout cela est, comme d'habitude, simple de disposition comme de construction, suivant en cela le programme qui imposait forcément l'économie aussi bien que la facilité des distributions.

Un rectangle, de 47 mètres 50 de longueur sur 20 mètres de largeur, contient l'église qui se compose de sept travées dont six, constituant les arcades latérales, sont recoupées de manière à former des chapelles au niveau du sol de l'église, avec tribunes au-dessus ; l'abside est à cinq pans.

Le croquis de Martellange, dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre, indique que l'ordre des pilastres était le toscan. Les jambages des arcades n'ayant que la largeur du pilastre, il se trouve que les impostes des arcs ainsi que leurs archivoltes empiètent sur sa face et cela a conduit l'artiste à faire, au-dessous de l'astragale du chapiteau, une sorte de console ou cul-de-lampe destiné à lui donner une plus forte saillie indispensable pour faire ressauter l'entablement et porter les doubleaux.

D'après le même croquis, les tribunes sont supportées par des arcs surbaissés avec petite imposte comme au Puy. Tout cela présente d'une manière évidente les dispositions en faveur dans le Lyonnais, à la fin du xvi^e siècle, caractère qu'ont, du reste, conservé les parties inférieures de la façade de l'église et la porte de l'établissement.

Mais, comme nous l'avons signalé à diverses reprises, cette conception si simple de Martellange a été complètement modifiée au xviii^e siècle par l'addition d'un petit ordre ionique de la hauteur des chapelles et par des revête-